



DEMANDE D'ADMISSION POSTSECONDAIRE

Par Josianne Richard, c.o.

Parents d'élèves de 5^e secondaire

La période d'admission aux études collégiales est lancée depuis le 24 janvier 2024. Les élèves peuvent donc dès maintenant procéder à la demande d'admission postsecondaire (formation professionnelle et collégiale). Également, ils bénéficieront d'un accompagnement de la conseillère d'orientation durant une période de monde contemporain entre le 20 et le 22 février. Les élèves pourront, à ce moment, compléter le formulaire d'admission directement à la salle informatique.

Information utile :

Admission collégiale

- Pour s'inscrire au cégep, on doit passer par un service régional d'admission;
- Il existe 3 services régionaux d'admission au Québec :
 - [SRACQ](#) [Capsule d'aide à l'admission](#)
 - [SRAM](#) [Capsule d'aide à l'admission](#)
 - [SRASL](#) [Capsule d'aide à l'admission](#)
- Le service régional de la région du **Bas-St-Laurent est le SRACQ**;
- Il est possible de faire une seule demande par service régional;
- Date limite d'admission : 1^e mars;
- Frais d'analyse de dossier à payer avant le 1^e mars;
- Les frais d'analyse de dossier varient d'un service régional à l'autre;
- Les collèges privés gèrent eux-mêmes les demandes d'admission;

Pour plus d'information, consulter les différents sites des services régionaux d'admission (lien cliquable sur chacun d'entre eux).

Admission en formation professionnelle

- Pour s'inscrire à la formation professionnelle, on doit passer par le site [d'ADMISSION FP](#);
- Il est possible de faire plusieurs demandes en même temps;
- Date limite d'admission variable (mais généralement 1^e mars);

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements ou d'accompagnement, vous pouvez communiquer avec la conseillère d'orientation.